



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Entente spécifique en culture

Plus de 600 000 \$ investis dans le rayonnement de la culture en Montérégie Est

McMasterville, le 8 novembre 2010 – La vice-présidente de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est, Mme Francine Morin, en collaboration avec M^{me} Annie Goudreault, directrice régionale de la Montérégie du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Yvan Gauthier, président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec, M^{me} Julie Patenaude, représentante du Forum Jeunesse Montérégie Est et M. Marcel Blouin, président du Conseil montérégien de la culture et des communications ont annoncé avec fierté et enthousiasme la signature d'une première entente spécifique sur le développement de la culture en Montérégie Est. Cette entente triennale, totalisant 677 000 \$, a pour objectif la réalisation de projets et d'initiatives visant à soutenir le développement culturel sur le territoire de la Montérégie Est.

De cette somme, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) attribue plus de 198 000 \$ à la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est (CRÉ), responsable du suivi de l'entente, pour les trois prochaines années. La CRÉ, pour sa part, est heureuse de contribuer en attribuant une somme de 246 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR). Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et le Forum Jeunesse Montérégie Est (FJME) accordent respectivement 123 000 \$ et 110 000 \$. Le Conseil montérégien de la culture et des communications (CMCC) offre quant à lui un soutien sous forme de services.

La directrice de la Montérégie du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Annie Goudreault, s'est réjouie de la disponibilité de ressources financières destinées au développement culturel et a tenu à expliquer que l'attitude de collaboration qui prévaut entre les différents partenaires dans le cadre de ces ententes constitue une approche prometteuse, car, a-t-elle déclaré : « en conjuguant les interventions de chacun, on devrait être en mesure d'en faire davantage et de mieux répondre aux besoins du milieu ».

La vice-présidente de la CRÉ Montérégie Est, Mme Francine Morin, a souligné : « qu'en plus d'apporter un appui de taille aux organismes culturels, la mise en œuvre de cette entente triennale permettra, pour la toute première fois, d'apporter un soutien financier direct aux artistes qui ont choisi de travailler et de vivre dans la région. En consolidant la pratique des arts et des lettres en Montérégie Est, les signataires de l'entente désirent reconnaître les artistes, les artisans et les écrivains, notamment ceux et celles de la relève, tout en participant au développement d'une identité régionale et à son affirmation ».

L'entente spécifique en développement culturel pour le territoire de la Montérégie Est renouvelle l'entente sur la culture entre la CRÉ, le MCCCF et le FJME terminée en avril 2009 et l'entente entre la CRÉ et le CALQ terminée en 2010. Pour des fins de cohésion et pour une meilleure coordination des interventions, une seule entente a été signée pour la période de 2010-2013. Ainsi, six axes d'intervention définissent la nouvelle entente spécifique en culture : le développement d'un sentiment d'identité territoriale, la médiation culturelle, le développement du tourisme culturel, le soutien à l'amélioration des équipements culturels, le soutien aux organismes culturels et le soutien aux artistes.

Le président-directeur général du CALQ s'est dit particulièrement heureux de voir l'entente 2010-2013 élargie aux artistes et aux écrivains, notamment ceux de la jeune relève : « Cette entente s'inscrit dans la volonté du Conseil d'offrir dans toutes les régions du Québec un soutien complémentaire et adapté, en collaboration avec des partenaires qui connaissent très bien les besoins des milieux artistique et littéraire de leur territoire, a déclaré monsieur Yvan Gauthier. Grâce à ce partenariat, le CALQ soutient activement le dynamisme et le rayonnement des arts et des lettres en Montérégie Est ».

Quant au FJME, la représentante, Mme Julie Patenaude, a précisé que : « l'un des objectifs de cette entente est de favoriser l'intégration professionnelle de la relève artistique. C'est une belle réussite à nos yeux, puisque cette entente s'inscrit dans l'une des priorités du Forum jeunesse, soit d'offrir un soutien aux jeunes créateurs durant la période transitoire vers le statut d'artiste professionnel ».

Le président du CMCC, M. Marcel Blouin, a trouvé important de mentionner que : « les artistes, les écrivains professionnels, ainsi que les organismes culturels ont été consultés en amont des négociations et leur opinion a été considérée tout au long du processus d'élaboration de l'entente intervenue entre les différents partenaires. Le CMCC est d'avis qu'en travaillant en étroite collaboration avec le milieu culturel, les programmes mis en place contribuent à un développement régional fort et viable ».



Les représentants des organismes signataires de l'entente culture : **M. Yvan Gauthier**, directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), **Mme Annie Goudreault**, directrice régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, **Mme Francine Morin**, vice-présidente de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est, **Mme Julie Patenaude**, représentante du Forum Jeunesse Montérégie Est et **M. Marcel Blouin**, président du Conseil montréalais de la Culture et des Communications (CMCC).

Appels de projets

Afin de répartir équitablement les fonds prévus par l'entente sur le territoire, différents appels de projets ont été lancés aujourd'hui visant à soutenir l'amélioration des équipements culturels, à développer des approches de médiation culturelle pour la clientèle scolaire et à apporter un soutien aux organismes culturels et aux travailleurs culturels de la relève. Cet appel de projets dispose d'une enveloppe de 220 000 \$. Les informations sont disponibles sur le site Internet de la CRÉ au www.monteregie-est.org. La date limite pour déposer une demande à la CRÉ est le 17 janvier 2011.

De plus, chapeautés par le CALQ, deux appels de projets font partie de l'entente. Le milieu des arts et des lettres pourra compter sur la collaboration du CMCC en matière d'accompagnement et de rôle-conseil dans le cadre de ces appels de projets.

- 30 -

Source :

Anick Drouin
Conseillère aux communications
Conférence régionale des élus de la Montérégie Est
Tél. : 450 446-6491, poste 2414
www.monteregie-est.org

Renseignements :

Judith Bissonnette
Conseillère en développement
Conférence régionale des élus de la Montérégie Est
Tél. : 450 446-6491, poste 2407
www.monteregie-est.org

Annie Fontaine
Agente de développement
Conseil montréalais de la culture et des communications
Tél. : 450 651-0694, poste 227
www.culturemonteregie.qc.ca/